10 communes au Pays du Mont-Blanc

Le journal de la communauté de communes

N°28 - janvier 2021

COMBLOUX • LES CONTAMINES-MONTJOIE • CORDON • DEMI-QUARTIER • DOMANCY • MEGÈVE • PASSY • PRAZ-SUR-ARLY • SAINT-GERVAIS-LES-BAINS • SALLANCHES

MONTENBUS ÉVOLUE !

Plus simple
Plus près de vous

Plus de 12 000 trajets
réalisés chaque année

-

Baisse des tarifs

-

377 arrêts
desservis par le Montenbus

P.2-3
Actualités environnement

P.4-5
Montenbus : Circulez plus simplement et facilement

P.6-7
2021, Un budget stable dans un contexte incertain

P.8
Côté sports

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

ccpmb.fr - 648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy

L'ÉDITO

Jean-Marc PEILLEX
Maire de Saint-Gervais,
Président de la Communauté de Communes

Après une année marquée par une crise sans précédent, je vous souhaite pour cette nouvelle année mes meilleurs vœux. Ensemble, nous avons su surmonter cette période en nous adaptant au fur et à mesure. Nous continuerons en 2021, à faire preuve d'ingéniosité et à nous réinventer en permanence pour continuer à vous servir le mieux possible. Ensuite, la Communauté de Communes est aux cotés des communes et aux vôtres pour faciliter votre quotidien.

C'est dans cette perspective que les élus ont voté des allègements dans le fonctionnement du Montenbus, notre service de transport à la demande. Les tarifs diminuent pour ouvrir plus largement ce service. La restriction des arrêts est supprimée : montez et descendez à celui que vous souhaitez, c'est maintenant possible ! Je vous invite à découvrir dans ce bulletin les changements décidés à l'unanimité par vos élus.

« Ambition et adaptabilité »

Ce début d'année est également marqué par la modification de l'indice sur la qualité de l'air. Pour vous accompagner dans ce changement, les services de la Communauté de Communes ont préparé une communication adaptée à retrouver dans ce bulletin et dans nos différents supports (site web et page facebook).

Habituellement voté en mars, les élus ont voté le budget 2021 en décembre pour réaliser nos projets plus rapidement. Cette souplesse est indispensable d'autant plus en cette période où il est important de soutenir l'activité économique et les entreprises. Ambition et adaptabilité sont les maîtres mots de la Communauté de Communes ■

ACTUALITÉS ENVIRO

QUALITE DE L'AIR

COMPRENDRE LE NOUVEL INDICE

Chaque jour, les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air publient un indice de la qualité de l'air, dénommé « indice ATMO ». Après 26 ans d'utilisation, c'est un indice modernisé qui est communiqué chaque jour depuis le 1er janvier. Découvrez et comprenez toutes ces modifications :

Pourquoi cet indice a-t-il été modifié ?

L'année dernière, l'Etat a souhaité moderniser cet indice afin de **communiquer plus finement sur la qualité de l'air.** Il a voulu une **harmonisation avec l'indice Européen** disponible depuis peu.

Qui est concerné par ce nouvel indice ?

Nous sommes **tous concernés** : connaître précisément la qualité de l'air qui nous entoure **permet d'adapter ses activités** et en particulier son activité physique en cas de qualité de l'air dégradée.

Où puis-je consulter cet indice ?

Retrouvez l'indice sur *www.atmo-auvergnerhonealpes.fr* ou sur les **sites de vos communes** et de la Communauté de Communes sur *www.ccpmb.fr*

C'est l'outil de mesure qui change

A **qualité de l'air équivalente,** le nombre de jours avec un indice « mauvais », « très mauvais » ou «extrêmement mauvais» **augmentera** du fait de la modification de l'unité de mesure

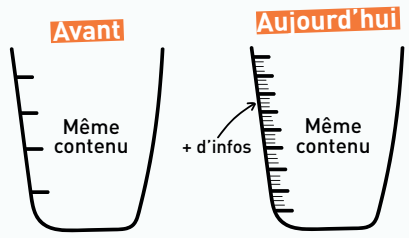

Une réflexion sera menée en 2021 pour adapter le déclenchement du seuil d'alerte pollution.

Par exemple	Ancien indice	Nouvel indice
Grenoble	6 jours	**109 jours**
Lyon	14 jours	**108 jours**
Marseille	5 jours	**89 jours**
Vallée de l'Arve	68 jours	**77 jours**

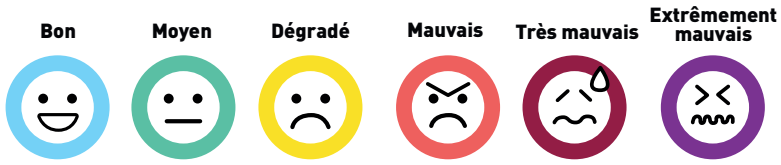

Quelles modifications devons-nous retenir ?

La qualité de l'air est présentée sous la forme de **6 niveaux** déterminés par le polluant **le plus élevé**, et non plus par la moyenne de tous les polluants. Le nouvel indice comptabilise les **particules fines de moins de 2,5 micromètres** (PM2,5). Il est calculé sur des **prévisions journalières et** peut comporter une marge d'incertitude comme les bulletins météo.

« La mise en place de ce nouvel indice représente une véritable avancée. Il est capital que notre manière de mesurer la qualité de l'air soit la plus proche de la réalité et comparable partout en Europe. » **Raphaël Castéra,** Maire de Passy et Vice-Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc en charge de l'environnement.

ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Nos animatrices sur le terrain

Pendant le deuxième confinement, les animatrices nature, Aurélie, Violette et Sabine, ont continué leurs interventions dans les écoles en respectant les mesures sanitaires.

Pour rappel, **le Réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable** de la Communauté de Communes réalise chaque année plus de **260 animations,** auprès de **2450 élèves,** dans **105 classes** de **38 établissements.** Depuis 2020, les **collégiens** profitent également de ces temps d'échange. L'objectif est de **sensibiliser les élèves à l'environnement** dans lequel ils évoluent.

Retrouvez le catalogue des interventions sur
www.ccpmb.fr rubrique environnement → éducation nature

NNEMENT

RÉNOVATION ENERGETIQUE DE SON LOGEMENT

CaseRénov

Un service en plein essor

Une technicienne à votre écoute

Le service propose également un accompagnement personnalisé gratuit pour vous permettre de réaliser des gains énergétiques et réduire vos factures.

2 000 €

C'est le montant que la CCPMB peut vous attribuer pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Vous envisagez des travaux ? Contactez le **04 50 90 49 55** ou **energiehabitat@ccpmb.fr**

Le Passeport thermique comprend :

Une **visite à domicile** pour réaliser un état des lieux de l'habitation, une **restitution écrite** détaillant des propositions de travaux de rénovation, une **estimation du budget** et les aides financières.

En 2020, **62** passeports thermiques ont été réalisés et **35 244** euros distribués. **Pourquoi pas vous ?**

Le témoignage

« Les travaux réalisés jusqu'à présent s'avèrent payants ! Je suis très satisfait du résultat. »

Habitant de Sallanches

Les financeurs :

Interreg Alpine Space — La Région Auvergne-Rhône-Alpes — haute savoie le Département

ENQUÊTE « VOTRE MODE DE CHAUFFAGE »

Chauffage au fioul : une aide pour changer

Vous avez un appareil de chauffage au fioul ? Vous pourrez désormais **vous faire aider par la Communauté de Communes** pour changer de mode de chauffage. Pour la 1re fois de son histoire, la Communauté de Communes a inscrit 80 000 euros à son budget 2021, pour soutenir les ménages qui franchiront le cap.

La mise en place de cette aide est le résultat d'une démarche engagée dès l'automne dernier. En effet, lors de la parution du journal de septembre, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc menait une enquête sur « votre mode de chauffage ». Les résultats : **43 % des répondants* se chauffent au fioul**, 24 % à l'électricité, 12 % au bois, 9 % au gaz, 4 % en géothermie, 2 % en solaire et 6 % autres (pompe à chaleur). Ces réponses confirment l'importance de proposer un soutien pour bon nombre d'habitants. Pour rappel, la loi prévoit l'interdiction de l'installation et du renouvellement des chaudières au fioul et au gaz dès 2022.

Les habitants ayant répondu à l'enquête seront appelés pour leur proposer un accompagnement personnalisé.

→ **Vous n'avez pas participé à l'enquête mais vous souhaitez être recontacté par la Communauté de Communes ?** Rien de plus facile ! Adressez-nous un mail à **environnement@ccpmb.fr**

*229 personnes du territoire ont répondu dont la majorité est propriétaire d'une résidence principale.

DÉCHETS

En 2021, j'adopte les bonnes pratiques

Je trie

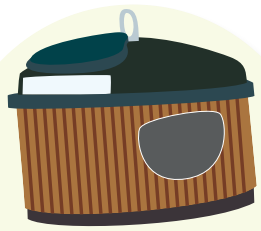

Les déchets ménagers
non recyclables
---> **Dans le gris** <---

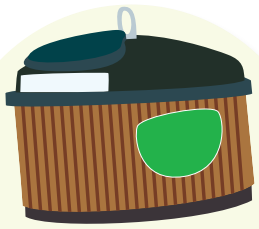

Les contenants en verre
(sans bouchon)
---> **Dans le vert** <---

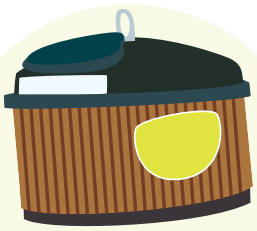

Les emballages ménagers
(briques alimentaires, canettes aluminium, bouteilles plastiques, petits cartons et papiers)
---> **Dans le jaune** <---

Mes bonnes pratiques

- Si le conteneur est plein, je me rends sur un autre point
- Je ne dépose aucun déchet au sol à proximité des conteneurs
- Je dépose en déchèterie tous les autres déchets

Plus d'informations : **www.ccpmb.fr** rubrique « déchets »

CIRCULEZ + SIMPLEMENT ET FACILEMENT

Huit ans après la mise en circulation du Montenbus, le **transport à la demande** de la Communauté de Communes connait une évolution majeure. **Baisse des tarifs, des horaires étendus, plus de carte d'abonnement...** Découvrez les **nouveautés** et abonnez-vous très vite !

BAISSE DES TARIFS
6 NOUVEAUTÉS

	Avant	Maintenant
HORAIRES	9h00 à 12h15 et de 13h45 à 18h00	8h30 à 12h15 et de 13h45 à 18h30
TITRE DE TRANSPORT	Présentation de sa **carte d'abonnement** à chaque montée	Présentation de sa **carte nationale d'identité** ou **carte de transports scolaires** uniquement
RÉSERVATION	Réservation jusqu'à la **veille du trajet**	Réservation en **dernière minute,** jusqu'à **15 min avant le départ**
TRAJETS	**3 zones de circulation** Plaine/Val Montjoie et Val d'Arly Circulation limitée (34 arrêts en interzone) Jusqu'à **16 voyages par mois**	**Fin des zones de circulation** ! Tous les arrêts disponibles quel que soit le trajet réalisé. Jusqu'à **30 voyages par mois**
TARIF	Surcoût de **2 euros** par trajet interzone	**Plus de surcoût !** Tous les trajets sont **inclus** dans l'abonnement
ABONNEMENTS	**Abonnement annuel** **40 euros** plein tarif **10 euros** tarif réduit *(moins de 25 ans, plus de 70 ans, demandeurs d'emploi, allocataires RSA, titulaires de l'allocation adultes handicapés, personnes percevant une pension d'invalidité)* **Offert aux personnes à mobilité réduite** *(sur présentation d'une carte d'invalidité, de stationnement, de priorité, de carte de mobilité inclusion ou certificat CDAPH).* **Nouveauté : offert aux moins de 5 ans** **Abonnement hebdomadaire** **15 euros** **Nouveauté : Offert aux moins de 5 ans**	

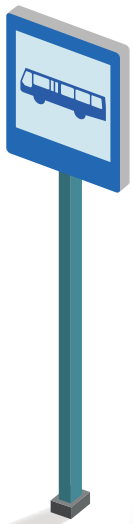

Bonne route ! :-)

Pour ciruler avec le Montenbus

1 Une fois abonné, **RÉSERVEZ** votre trajet :

- soit par téléphone au **0 800 2013 74** Service & appel gratuits
- soit sur **www.montenbus.fr**

Indiquez votre nom et les détails de votre déplacement (jour et horaires choisis, points de départ et d'arrivée).

2 **PRÉSENTEZ-VOUS** 5 minutes avant l'heure convenue, à l'arrêt choisi.

Le Montenbus est un système de transport qui a pour objectif de **grouper les trajets.** Pour répondre à cet impératif, il peut vous être proposé un autre trajet qui n'altèrera pas votre temps de trajet de plus de 15 minutes.

Les voyageurs peuvent monter uniquement à un arrêt matérialisé (sauf pour les personnes à mobilité réduite).

Chiffres clés

(de juillet 2019 à juin 2020)

12 779 trajets

51 % de voyages groupés
soit 6 526 voyages groupés

Où prendre son abonnement ?

13 lieux vous accueillent : les **offices de tourisme** de Combloux, Les Contamines-Montjoie, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains, Saint-Nicolas-de-Véroce, les **mairies** de Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Passy, Sallanches (police municipale), au **siège de la Communauté de Communes** (Passy) et de la **société Autocars Borini** (Combloux).

Vous pouvez aussi faire vos démarches en ligne directement sur **www.montenbus.fr**

2 questions à

Jean-Marc Peillex,
maire de Saint-Gervais
Président de la Communauté de Communes
en charge des questions de mobilité

Pourquoi avez-vous décidé de modifier le fonctionnement du Montenbus ?

Jean-Marc Peillex : Après 8 ans d'existence, notre service se devait de s'adapter aux besoins actuels des habitants. **Nous devons permettre au plus grand nombre d'utiliser le Montenbus.** Aujourd'hui, il rend essentiellement service aux jeunes pour se rendre à leurs activités extra scolaires ou aux personnes âgées.

Comment comptez-vous séduire ces nouveaux usagers ?

Jean-Marc Peillex : En rendant le Montenbus flexible, plus ouvert et sans restriction. Nous avons voté en conseil communautaire le 2 décembre des modifications du règlement intérieur.

Nous avons baissé ses tarifs : **tout est compris dans l'abonnement.** C'est un engagement pour la période que nous vivons.

Côté circulation : **plus de restriction d'arrêt !** Déplacez-vous où vous voulez quel que soit votre point de départ. Une vraie liberté.

Plus besoin de carte d'abonnement, votre **carte d'identité** vous sert de justificatif. Enfin, ses horaires de fonctionnement ont été **étendus** pour s'adapter au réel besoin des habitants.

Les financeurs du Montenbus :

Pays du Mont-Blanc communauté de communes
La Région Auvergne-Rhône-Alpes

2021, UN BUDGET STAB
DANS UN CONTEXTE IN

En décembre, les 40 élus du conseil communautaire ont procédé au vote du budget 2021 de la Communauté de Communes. Après une année marquée par la crise sanitaire, c'est un budget prudent et ambitieux qui a été voté. Découvrez la situation financière et les projets à venir.

3 questions à

Jacques Zirnhelt,
maire de Cordon et Vice-Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc en charge de la commission « ressources et mutualisations »

Quelle est actuellement la situation financière de la Communauté de Communes ?

Jacques Zirnhelt : La situation est saine et permet d'envisager des projets. Depuis 2018, un profond travail d'économie a été réalisé. Cette gestion économe a permis à la Communauté de Communes de dégager des ressources nécessaires au financement de ses investissements sans avoir recours à des emprunts. Le taux d'endettement de la CCPMB reste ainsi très faible par rapport à la moyenne nationale.

À la vue de cette situation, quelles décisions avez-vous prises en matière de fiscalité pour les ménages ?

Jacques Zirnhelt : Nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les 3 taxes (foncier bâti, foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises) que la Communauté de Communes perçoit, pour la quatrième année consécutive n'évoluent pas et se situent largement en-dessous de la moyenne départementale. Le taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) pour la première fois depuis la création de la Communauté de Communes a été fixé à 7,26 % pour l'ensemble des communes, celui-ci étant jusqu'à présent différent d'une commune à une autre.

Par ailleurs, la Communauté de Communes poursuit ses efforts pour aller chercher des financements auprès de différents partenaires.

En parlant de 2021, pouvez-vous nous présenter les grandes orientations du budget voté ?

Jacques Zirnhelt : Nous poursuivrons nos efforts pour maitriser nos dépenses de fonctionnement en optimisant les services tout en cherchant à en améliorer la qualité pour répondre aux attentes des usagers - par exemple, le travail sur le Montenbus, le renforcement des aides à la rénovation énergétique...

Côté investissements, 2021 verra l'achèvement des travaux du Centre Sportif situé au Fayet, auxquels les nouveaux élus ont souhaité ajouter la réfection du mur d'escalade et de la piste d'athlétisme. Nous poursuivrons également le déploiement des conteneurs semi-enterrés pour la collectes des déchets et travaillerons au développement de nouvelles actions en faveur de la réduction des déchets.

Nous ferons évoluer et vivre ce budget 2021 en fonction de l'évolution des circonstances, des besoins et des projets.

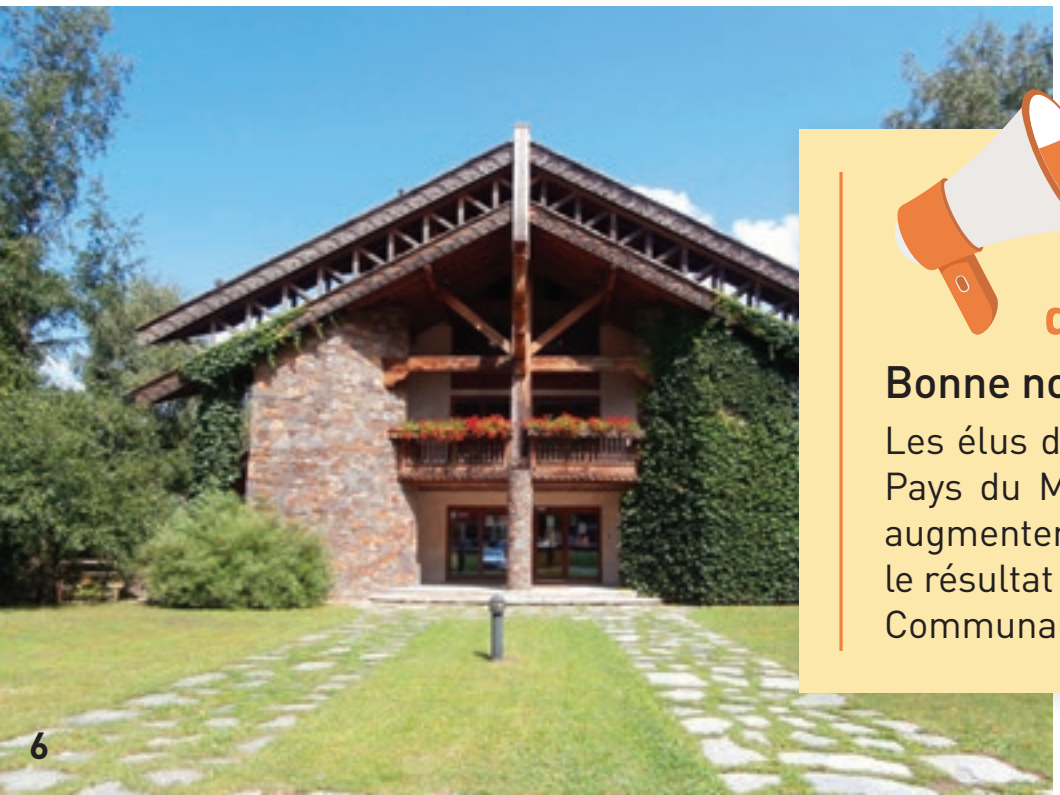

À retenir

Pas d'augmentation du taux d'impôts en 2021

Bonne nouvelle !

Les élus de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc ont décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. C'est le résultat de la bonne santé financière de la Communauté de Communes.

BLE
CERTAIN

Quelques exemples d'actions 2021

Transport
à la demande

Transports scolaires

Actions en faveur
de l'habitat

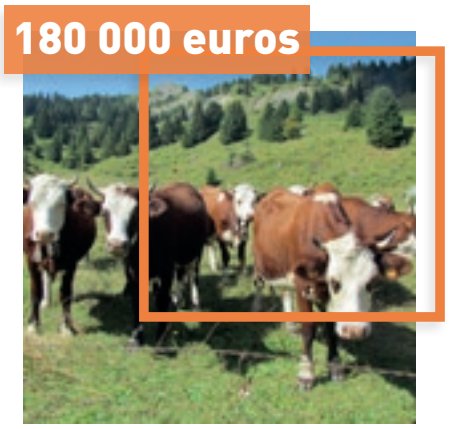

Actions en faveur
de l'agriculture

Actions en faveur de la qualité
de l'air et de la rénovation
énergétique

Collecte et traitement
des ordures ménagères

Pour la formation et la sensibilisa-
tion à l'environnement, en particulier
celles des plus jeunes

Actions en faveur
du tourisme

CÔTÉ SPORTS

TRAVAUX DU CENTRE SPORTIF DU FAYET

La piste d'athlétisme et le mur d'escalade rénovés

Très bonne nouvelle : la piste d'athlétisme et le mur d'escalade seront entièrement rénovés pour le plus grand plaisir des usagers.

Pour finaliser les travaux du Centre sportif et garantir un **équipement moderne**, la Communauté de Communes a décidé de réaliser des **travaux complémentaires.** C'est **un investissement supplémentaire de 400 000 euros qui s'ajoute aux 4,8 millions d'euros** déjà réalisés.

Pour rappel, cette rénovation a débuté en 2019. Elle vise à **diminuer la consommation énergétique du bâtiment, intégrer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et mettre l'équipement en conformité.** Seize entreprises principales et une dizaine de sous-traitants sont déjà intervenus.

Nous vous donnons rendez-vous à la fin du **1er semestre 2021** pour la réouverture complète du Centre sportif.

Les financeurs de la rénovation :

SENTIERS

Ski de randonnée et raquettes à neige... tous en pistes !

Avis aux pratiquants de **ski de randonnée** : la Communauté de Communes, en partenariat avec les communes et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, a réalisé un **guide spécifique**. Douze pages entièrement consacrées à cette discipline. C'est une action inédite en Haute-Savoie.

Rendez-vous sur **www.ccpmb.fr**, pour le **télécharger gratuitement.**

Les amateurs de **raquettes** ne seront pas en reste, puisque le guide spécial « Raquette à neige du Pays du Mont-Blanc » a été **réédité**. Il regroupe **64 itinéraires balisés de différents niveaux.** Allez vite le chercher dans les offices de tourisme du territoire.

Ces deux guides vous sont offerts par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIES

Horaires d'ouverture (fermées les jours fériés).

Modalités d'inscription

→ Gratuit pour les particuliers

→ Allez sur **www.ccpmb.fr** rubrique *« Accès déchèterie »*

HIVER (du 1er novembre au 31 mars)

MEGÈVE	**Du lundi au samedi** 8h15-11h45 / 13h30-18h15
PASSY	**Lundi** de 14h-18h **Du mardi au samedi** 9h-12h / 14h-18h
SAINT-GERVAIS	**Lundi, mardi, jeudi, vendredi** 14h-18h **Mercredi et samedi** 10h-12h / 14h-18h
SALLANCHES	**Du lundi au samedi** 8h30-12h / 13h30-17h

HORAIRES D'OUVERTURE CCPMB

Du lundi au jeudi : 9h / 12h - 13h30 / 17h

Vendredi 9h / 12h

648 chemin des Prés Caton
P.A.E du Mont-Blanc
74190 PASSY

04 50 78 12 10
accueil@ccpmb.fr

QUALITÉ DE L'AIR

À retrouver quotidiennement sur la page d'accueil *www.ccpmb.fr*

CASERÉNOV

Permanence téléphonique : **04 50 90 49 55**

Mercredi: 10h-14h / 15h-19h

Vendredi: 8h-12h

AIRES DES GENS DU VOYAGE

Fermetures annuelles

Sallanches : 9 décembre 2020 au 22 mars 2021

Passy : 16 décembre 2020 au 15 mars 2021

Pendant cette période, des travaux de réhabilitation électrique seront réalisés.

PENSION CANINE

Réservez une place pour votre chien à la pension gérée par la CCPMB sur *www.pension-canine-mont-blanc.com*

EMPLOI

Les annonces de la CCPMB et des 10 communes à découvrir sur *www.ccpmb.fr*

LE MAGAZINE EST ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC - 648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy - 04 50 78 12 10
Directeur de la publication : Jean-Marc Peillex ; Co-directeur : Daniel Izoard - Rédaction /Conception : Service Communication / Crédit Photo : © CCPMB, Gilles Piel, Eric Thiolière - Basile Dunand - AdobeStock_242530155 / Dépôt légal à parution et - ISSN : à venir / Tirage : 33 000 exemplaires / Journal distribué gratuitement dans tous les foyers des 10 communes / Impression sur papier issu de forêts durablement gérées : imprimerie Monterrain